

RÈGLEMENT PARTICULIER

**Rallye Perce-Neige
de Maniwaki 2017**
52^e édition
3 et 4 février 2017

De la grande visite !

Pour sa 52e reprise, le rallye Perce-Neige vivra de grands changements. Toujours campé autour de la ville de Maniwaki dans la Haute-Gatineau depuis presque 40 ans, la première épreuve du championnat canadien sera le théâtre d'une première nord-américaine en étant également la première manche du nouveau championnat de l'American Rally Association. Reconnue comme une épreuve de premier plan, l'Aventure Blanche fait partie de plusieurs championnats, mais c'est la première fois dans l'histoire du rallye nord-américain qu'une épreuve canadienne est invitée à faire partie intégrante d'un championnat américain.

Autre changement d'importance, le réseau d'épreuves de classement, qui représente un défi devenu légendaire, sera revisité et présenté sous un nouveau jour. Plus que jamais, la journée de reconnaissances prendra tout son sens. Pendant quelques jours, la Haute Gatineau sera l'épicentre du rallye en Amérique du Nord.

Dans la foulée et l'héritage des Poirier-Defoy, Chevarier et Moisan, l'équipe du Perce-Neige est plus forte que jamais et sera prête à offrir aux nombreux équipages venus de partout en Amérique un événement qui deviendra un incontournable pour toute association qui compte sur une épreuve de calibre international pour lancer sa saison.

Au plaisir de vous voir ou de vous revoir,

Patrick Rainville, directeur-général
Cédric Tanguay, directeur de l'épreuve
et le comité de direction

info@rallyeperceneige.com

RÈGLEMENT PARTICULIER

1. Autorité sportive

- a) L'épreuve canadienne se déroulera conformément au Règlement sportif national de CARS (Canadian Association of Rallysport/CARS) affiliée à ASN Canada FIA, aux règlements de Rally Sport Ontario et Rallye Sport Québec, ainsi qu'au présent règlement. Ces documents pourront être consultés au Quartier Général du rallye ou peuvent être obtenus de :

CARS :

Debbie Dyer
Boite postale 300
Turner Valley AB T0L 2A0
Tél : 1 (855) 640 – 6444



Site internet : www.carsrally.ca

Rallye Sport Québec :

CP 37502, Carrefour Grande Cote,
St-Eustache, QC J7P 5N2
Info@rsq.qc.ca

Rally Sport Ontario :

17 Greystone Cr.
Georgetown, ON L7G 1G8
Tél : 905-877-7413
Site internet : www.rallysport.on.ca www.oprc.ca

- b) Le Championnat National de l'American Rally Association se déroulera conformément aux règlements de l'ARA (American Rally Association), affilié à l'USAC et ACCUS (Automobile Competition Committee of the United States) l'ASN américain affilié à la FIA, et le présent règlement. Ces documents pourront être consultés au Quartier général et sont disponibles sur le site internet de l'association :

American Rally Association: 1 Bridge St, 210
Plymouth NH 0364-0000



www.americanrallyassociation.org

2. Nom de l'épreuve

L'épreuve sera connue comme le **Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2017**

3. Organisation

Club organisateur :

Club Rallye Perce-Neige Inc.

Site internet et médias sociaux :

www.rallyeperceneige.com ou www.rallyperceneige.com
Facebook "Rallye Perce Neige (officiel) - Maniwaki, Québec"
Twitter : @PerceNeigeRally
Twitter direct link : <http://twitter.com/perceneigerally>

Directeur général :

Patrick Rainville
Tél : (819) 663 – 5546
Courriel : directeur_rallye@rallyeperceneige.com

Registraire (engagements) :

Josée Gagnon

244 Jules-Verne
Gatineau, Québec J8R 0A3
Tél : (819) 663 – 5546
Courriel : registrariat_inscriptions@rallyeperceneige.com

Directeur de l'épreuve :	Cédric Tanguay Courriel : t.ced@hotmail.com
Directeur-adjoint de l'épreuve :	Claude Tanguay
Consultant sportif :	Michel Poirier-Defoy
Directrice des contrôleurs :	Jennifer Murray Courriel : benevoles@rallyeperceneige.com
Directeur des contrôleurs adjoint :	Kevin Heistermann
Trésorier :	Annie Séguin
Directeur du marketing et du site internet :	Miguel Valiquette Courriel : miguel.valiquette@hotmail.com
Chargé des relations avec les compétiteurs :	Patrick Rainville
Responsable de l'aire de service :	Claude Tanguay Courriel : ctanguay60@gmail.com
Responsable de la Sécurité :	Patrick Paradis
Responsables adjoints :	André Cloutier Jasmin Richard Luc Piché Marc Dimock Éric Lachance
Ressources matérielles :	André Cloutier
Compilation des résultats :	Jean-Georges Marcotte / Rally Scoring
Inspection technique :	Stéphane McNeil
Inspecteur technique (CARS) :	Warren Haywood
Équipe médicale :	Premiers répondants de la municipalité de Blue Sea
Sécurité ravitaillement :	Service d'incendies de la ville de Maniwaki
Équipe de fermeture :	Bob Boland et son équipe
Commissaire senior CARS :	Alasdair Robertson
Commissaire adjoint CARS :	Donald Leblanc
Commissaire ARA :	Martin Headland

4. Statut

L'épreuve est inscrite aux championnats suivants :

- Championnat canadien de rallye (CRC) www.carsrally.ca
- Championnat National ARA (ARAC) www.americanrallyassociation.org
- Championnat des Rallyes de l'Est du Canada (CREC) www.ecrc-crec.com
- Championnat de rallyes de performance de l'Ontario (OPRC) www.rallysport.on.ca
- Championnat Régional RSQ
- Championnat Régional ARA

Le CREC est un championnat ouvert exclusivement aux détenteurs de licences CARS qui sont membres d'un club de rallye de l'Est du Canada. La compilation sera établie en fonction des règlements du CREC. Les résidents du Québec et de l'Ontario compileront leurs points dans leur championnat régional respectif.

N.B. : les manches régionales se dérouleront lors des étapes A et B et les 3 premières épreuves de classement de l'étape C (135 km d'épreuves de classement)

5. Lieux

Quartier Général :

Château Logue
12, rue Comeau
Maniwaki (Québec) J9E 2R8
Téléphone : 1 (877) 797 - 2573
Internet : www.chateaulogue.com

Les activités au Quartier Général se déroulent dans la Salle Robert-Coulombe, sauf sur indication contraire

Inscription des concurrents, salle de presse, Quartier Général
Réunion des équipages et novices

Inspection technique : Cité Étudiante de la Haute Gatineau, CFP (secteur mécanique)

NOTE : le vendredi 3 février 2017 entre 15h00 et 16h30, toute présence de compétiteurs ou membre de leur équipe sur les lieux pendant cette période, recevra une amende minimum 250,00\$, et pouvant aller jusqu'à l'exclusion du rallye.

Formation de l'ordre de départ
Facteur de vitesse 85 et plus

Quartier Général

Remise des carnets de bord :

Les Galeries de Maniwaki, 100 rue Principale Sud

Caucus et départ des reconnaissances :

Les Galeries de Maniwaki

Départ protocolaire, arrivée:
Cérémonie de podium, Parc Fermé
Inspection après l'événement

Les Galeries de Maniwaki

Aire de service :

Maniwaki Propane, 54, rue Principale Nord, Maniwaki

6. Horaire

vendredi, 23 décembre 2016

16h Fermeture de la période d'inscription hâtive.

vendredi, 20 janvier 2017

19h30	Fermeture de la période de l'inscription régulière	
20h	Formation de l'ordre de départ provisoire	Résidence du registraire

lundi, 23 janvier 2017

Affichage de l'ordre de départ provisoire sur le site internet www.rallyeperceneige.com

jeudi, 2 février 2017

15h	Ouverture du Quartier Général	Château Logue
15h	Ouverture de l'Aire de service	Maniwaki Propane
15h à 22h	Inscription à l'événement Inscription pour reconnaissances et shakedown	Quartier Général
16h à 21h	Licence CARS, autocollants pour portes et pare-brise disponibles	
18h à 20h	Souper des équipages et séance d'autographes (à venir)	RESTO Pub Le Rabaska

vendredi, 3 février 2017

6h00	Caucus avant reconnaissances	Les Galeries de Maniwaki
6h30	Départ des reconnaissances	Les Galeries de Maniwaki
12h30 à 14h30	Inspection technique	Cité Étudiante de la Haute Gatineau
16h à 20h		CFP (secteur mécanique)
14h à 20h	Inspection et marquage des pneus	Bureau de la Zone de service
13h à 19h		Quartier Général
16h à 19h	Inscription et vérification des documents Licence CARS, autocollants pour portes et pare-brise disponibles	
17h30	Retour des reconnaissances Fin de l'inscription pour le shakedown	Aire de service Quartier Général
18h00 à 20h30	Session de pratique (Shakedown)	Aire de service
19h	Fin de la période d'engagement	Quartier Général
19h45	Réunions (Officiels, sécurité, paramédics)	Quartier Général
20h45	Séance d'information chronométrage	Quartier Général
21h	Tirage au sort de l'ordre de départ pour les pilotes avec facteur de vitesse de plus de 85	Quartier Général
21h15	Réunion des Commissaires	Quartier Général

ATTENTION : Aucune équipe et/ou un de ses représentants ne sont autorisés sur les terrains de la Cité étudiante de la Haute Gatineau **le vendredi 3 février 2017 entre 15h 16H30**. Le Rallye Perce-Néige et la Commission Scolaire ont une entente afin de ne pas perturber le transport scolaire sur les terrains de la polyvalente. Une pénalité minimum 250,00\$, pouvant aller jusqu'à l'exclusion, sera appliquée pour tout manquement à cette directive. Une exemption spéciale pourra être obtenue sur demande à l'organisation.

samedi, 4 février 2017

6h00 à 7h00	Inspection technique tardive (sur demande seulement)	Quartier Général
7h00	Réunion des pilotes et copilotes novices de priorités 5 et 6	Quartier Général
7h15	Réunion des pilotes et copilotes	Quartier Général
7h45	Parc Exposé (Toutes les équipes doivent être en Parc Exposé avant 8h15, sinon 50\$ de pénalité)	Les Galeries de Maniwaki
8h30	Départ Rallye Perce-Néige de Maniwaki 2017	Les Galeries de Maniwaki
10h à 19h30	Tableau officiel disponible au bureau de la Zone de service	

Réunion des commissaires avant le départ de chaque étape
19h30 à 23h30 Tableau officiel disponible dans le mail des Galeries de Maniwaki
Réunion des commissaires à l'arrivée des épreuves nationales

20h approx.	Fin des épreuves régionales Ouverture du Parc Fermé	Les Galeries de Maniwaki
21h approx.	Fin des épreuves nationales et Parc fermé Repas et breuvages disponibles	Les Galeries de Maniwaki RESTO Pub Le Rabaska
21h15	Affichage des résultats régionaux et nationaux lorsque disponibles	
22h approx.	Cérémonie de podiums et remise des trophées	Estrade extérieure
22h30	Remise des carnets de bord	Les Galeries de Maniwaki
23h30	Fin de l'événement. Ouverture du Parc Fermé	

Note: En partenariat avec le RESTO Pub Le Rabaska, des lunchs seront distribués à tous les bénévoles et des repas servis (gratuitement) à tous les compétiteurs à la fin du rallye.

Le comité de direction se réserve le droit de modifier l'horaire, auquel cas tous les concurrents en seraient avisés.

7. Type d'épreuve

Le **Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2017** est un rallye de performance qui comprend 3 étapes totalisant 481 kilomètres, incluant 16 épreuves de classement (230 km). La majorité des épreuves de classement se déroulent sur des routes de gravier probablement recouvertes de neige et de glace.
Les épreuves régionales seront constituées de trois étapes, comprendront 13 épreuves de classement pour un total de 135 km.

8. Région

Vallée de la Gatineau. Québec

Élévation : minimum : 170 mètres (559 pieds)
maximum : 323 mètres (1060 pieds)

9. Engagement

- a) Les engagements seront acceptés jusqu'au vendredi 4 février 2017 à 19h00 (voir horaire, article 6).
- b) Pour les épreuves CARS : véhicules admissibles –: selon les règles CARS 2017 : classes ouverte 4RM et 2RM, Production 4RM et 2RM. Les compétiteurs devront posséder une licence CARS ou un permis de compétition (voir article 14).
Tout véhicule provenant d'une autre ASN et inscrit dans l'épreuve canadienne, sera classé dans une catégorie comparable de CARS en vertu des règles d'éligibilité de CARS.
- c) Pour les épreuves ARA, les véhicules doivent respecter la réglementation ARA et seront classés selon les catégories prévue au championnat ARA. Les compétiteurs devront posséder une licence ARA ou un permis de compétition (voir article 14).

10. Nombre maximum d'inscriptions

Un maximum de soixante (60) inscriptions sera accepté. S'il y a plus de soixante (60) inscriptions, les participants admis seront déterminés selon le principe de « *premier payé, premier inscrit* ». Le paiement doit être reçu et encaissé pour valider une inscription.

11. Droits d'engagement

Inscription **hâtive** (avant le 23 décembre 2016)

Événement National:	1000\$ CDN
Événement Régional:	700\$ CDN
Événements National et Régional combinés :	1150\$ CDN
Tous événements CARS et ARA combinés :	1250\$ CDN

Inscription **régulière** (du 24 décembre 2016 au 20 janvier 2017)

Événement National:	1200\$ CDN
Événement Régional:	825\$ CDN
Événements National et Régional combinés :	1350\$ CDN
Tous événements CARS et ARA combinés :	1500\$ CDN

Inscription **tardive** (du 21 janvier au 3 février 2017)

Événement National :	1400\$ CDN
Événement Régional :	950\$ CDN
Événements National et Régional combinés :	1550\$ CDN
Tous événements CARS et ARA combinés :	1750\$ CDN

Inclus avec les droits d'engagement : cahier de route, cahier de service.

Chaque engagement comprend une prime d'assurance de 132\$ CDN pour responsabilité civile, décès accidentel et invalidité, valide pendant les épreuves de classement. La couverture d'assurance est limitée à 5 millions \$ et en vigueur lorsque les compétiteurs sont dans des épreuves de classement. Dans les secteurs de liaison, leur assurance personnelle demeure en vigueur.

Les chèques ou mandats doivent être libellés au nom de CLUB RALLYE PERCE-NEIGE. Aucun chèque postdaté après les dates d'inscription indiquées (hâtive, régulière, tardive) ne sera accepté pour régler les droits d'engagement. Un mode de paiement par carte de crédit sera possible (frais de 20\$). Pour plus d'information, contactez la registraire au moment de votre inscription.

Les engagements doivent être expédiés à la registraire :

Josée Gagnon
244 Jules-Verne
Gatineau QC J8R 0A3
Tél. : (819) 663 – 5546
Courriel : registrariat_inscriptions@rallyeperceneige.com

Remboursement : La totalité des droits d'engagement sera remboursée sur avis d'annulation signifié jusqu'à 48 heures avant le début de l'inscription, soit jeudi le 2 février 2017 à 15h. Les droits seront remboursés à 75 % si l'avis est donné moins de 48 heures avant l'ouverture de l'inscription, vendredi le 3 février 2017 à 13h. Après l'ouverture de l'inscription, aucun remboursement ne sera effectué.

12. Récompenses

La répartition des prix sera disponible au Quartier Général. Il y aura une cérémonie avec 5 podiums. Classement général et 2RM CARS. Classement ARA général et régional. Classement CREC. D'autres podiums pourraient s'ajouter.

Le programme de contingence Nokian sera affiché au Quartier Général.

13. Documentation

Des formulaires d'engagement et de renonciation sont annexés au présent règlement avec les formulaires d'engagement et de déclaration sur l'honneur pour l'inspection technique. Un parcours de vérification de l'odomètre sera disponible au Quartier Général.

14. Admissibilité des compétiteurs

a) Pour les épreuves CARS, tous les résidents canadiens doivent obtenir une licence de compétition délivrée par CARS pour être engagé au Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2017. Tout compétiteur détenant une licence de compétition d'un autre ASN doit obtenir un permis de compétiteur délivré par CARS, au coût de 75,00 \$.

b) Pour les épreuves ARA, l'admissibilité des compétiteurs se fera en fonction des règlements de l'ARA pour les résidents américains et ceux qui détiennent une licence d'une autre ASN. Les licenciés de CARS devront se conformer au règlement de l'ARA pour s'inscrire à une épreuve ARA. L'obtention de licence devra se faire auprès du bureau de l'ARA avant de se présenter à l'inscription.

15. Chronométrage et compilation

Les règlements 15, 16 et 17 de CARS régissent le chronométrage et la compilation. Des fiches de chronométrage seront utilisées. Elles devront être présentées aux contrôles horaires pour être validées par les contrôleurs. On se servira du temps long d'une épreuve de classement pour calculer le temps de sortie de cette épreuve de classement, sauf si le temps pris excède le temps long. Dans ce cas, le concurrent utilisera le temps de fin d'épreuve en heures et en minutes.

Exemples

	<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c</i>
Heure de départ de l'épreuve de classement	10 h 00 min	10 h 00 min	10 h 00 min
Temps long	(8 min.)	(8 min.)	(8 min.)
Fin de l'épreuve de classement	10 h 05 min 28 s	10 h 08 min32 s	10 h12 min10 s
Heure de sortie de l'épreuve de classement	10 h 08 min	10 h 08 min	10 h12 min

Remarque : Les compétiteurs de l'ARA et ceux qui ne sont pas familiers avec ces notions de chronométrage sont invités à assister à un atelier qui sera présenté le vendredi soir à 20h45.

16. Ravitaillement et service

Le cahier de service 9km et milles) permet la planification de l'assistance. Il comporte;

- Un tableau indiquant la distance totale parcourue et celle parcourue en épreuves de classement depuis le départ et entre chaque arrêt prévu pour le ravitaillement et le service.
- Des indications portant sur l'emplacement désigné pour le ravitaillement et le service.
- Des indications pour se rendre au début ou la fin des épreuves de classement.
- Des indications pour se rendre aux sites de ravitaillement optionnel.
- Des données GPS pour la majorité des points d'intérêts de l'événement.

- La distance entre les ravitaillements n'excédera pas 150 kilomètres, comme stipulé au RSN 13,2,5.
- Le parcours comprendra 2 services dans une zone unique et une zone de ravitaillement optionnelle dans chaque étape.
- Ce tableau indique la répartition des distances entre les ravitaillements et les services

KM	TOTAL	Transport	Étapes	Ravitaillement	Transport	Étapes	
Étape A	146	64	29	1	37	16	Service
Étape B	167	34	33	2	42	58	Service
Étape C	164	45	36	3	28	55	Parc Fermé

- Le service et le ravitaillement en essence sont réservés aux zones désignées à cet effet en tout temps entre l'ouverture de la zone de service jusqu'à la fin du rallye.

17. Parc fermé et inspection

Tout véhicule qui complète l'épreuve devra entrer en Parc fermé. Après le passage du contrôle final de l'épreuve, tout membre de l'équipage est susceptible de conduire le véhicule en Parc fermé. Tout véhicule est passible d'inspection technique après l'épreuve. Tout démontage et remontage de pièces découlant d'une vérification incomberont au concurrent. Aucune personne autre que les officiels de l'événement ne sera admise dans le Parc Fermé, sauf sur invitation d'un officiel.

18. Reconnaissances

Un cahier de route conventionnel sera fourni par l'organisation. Le directeur de course permettra 2 passages de reconnaissance dans toutes les épreuves de classement, vendredi le 3 février 2017. Durant les reconnaissances, les compétiteurs peuvent utiliser leur véhicule de compétition. Au moment de l'inscription pour les reconnaissances, les concurrents devront désigner le véhicule qui servira à cet effet. Consultez le règlement CARS 13,6.

ATTENTION : L'utilisation d'un véhicule à traction intégrale ou le véhicule de compétition est fortement recommandée pendant les reconnaissances. La monte de pneus à neige est obligatoire pour tous les véhicules effectuant les reconnaissances. Le directeur de l'épreuve se réserve le droit de refuser tout véhicule jugé inadéquat pour cette activité.

Déroulement des reconnaissances :

- Le directeur de l'épreuve fournira un numéro qui devra être apposé sur la glace latérale arrière du côté du copilote.
- La vitesse maximale est de 60 km/h dans les épreuves de classement et la limite légale affichée dans les sections de liaison.
- Le directeur de l'épreuve se réserve le droit d'utiliser des points de vérification avec radar durant les reconnaissances.
- Les pénalités pour comportement dangereux ou vitesse excessive seront comme suit : première infraction - amende de 150\$; deuxième infraction - amende de 300\$; troisième infraction ; départ refusé et perte des droits d'engagement. Toute pénalité doit être acquittée avant le départ du rallye.
- Le parcours demeure ouvert à toute circulation locale, aux travailleurs et organisateurs ainsi qu'au transport par véhicules forestiers. Les équipages doivent partager les routes.
- Les équipages sont autorisés à parcourir chaque épreuve de classement un maximum de deux (2) fois pendant les reconnaissances. Il est strictement interdit de circuler en sens contraire dans une épreuve de classement.
- Aucune reconnaissance ne sera autorisée en dehors de la période permise, sous peine d'exclusion du rallye.
- L'horaire final des reconnaissances sera disponible le jeudi 2 février au Quartier Général.
- Les reconnaissances des trois étapes forestières (Tortue, Cayamant et Kitigan Zibi) se feront en convoi, L'accès aux autres épreuves de classement sera libre.

19. Pneus

Résumé du règlement sur les pneus d'hiver :

a - pneus d'hiver sans crampons : utilisation libre

b - pneus d'hiver avec crampons

- doivent être approuvés DOT

- si cramponnés en usine par le manufacturier : utilisation libre

- si cramponnés en atelier : MAXIMUM 130 CRAMPONS ET PROTUBÉRANCE DE 3,5 MM

Le règlement NRC 12,4,3 sera applicable pour tous les inscrits au Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2017. Les pneus Nokian Tyres en collaboration avec le rallye Perce-Neige offre aux compétiteurs une solution de pneus cloutés conformes au règlement NRR à des prix très compétitifs. Voir le site web de l'événement pour plus de détails.

Tous les pneus à crampons installés en atelier pouvant être utilisés par les compétiteurs devront préalablement avoir été inspectés, approuvés et marqués par l'officiel responsable lors de l'inspection technique aux fins d'identification à la sortie de la zone de service ou au début des épreuves de classement. Toute équipe utilisant des pneus à crampons non préalablement approuvés et marqués sera sujette à une pénalité de 10 minutes. Dans le cas d'utilisation intentionnelle de pneus non approuvés, la pénalité sera l'exclusion (CARS 7.9 (c)).

Les pneus jugés non conforme lors de l'inspection seront saisis par l'organisation jusqu'au dimanche matin. Dans l'éventualité d'un refus à se conformer à ce règlement, l'exclusion sera appliquée.

20. Séance de pratique (Shakedown)

Une séance de pratique (shakedown) sera offerte pour les compétiteurs inscrits le vendredi 3 février 2017 de 18h00 à 20h30. L'inscription à cette séance et les droits de 100,00\$ devront être effectués au Quartier Général avant le vendredi 3 février à 17h30. Le règlement CARS 13.7 s'appliquera

En bref, cette séance de pratique (shakedown), c'est :

- disponible à tous les compétiteurs, médias et invités (minimum 16 ans)
- une renonciation doit être signée par tous les participants
- les instructions partent et reviennent à la zone de service
- aucune limite sur le nombre de passages
- aucun service (essence ou réparations) en dehors de la zone de service

21. Divers

- A) Toute reconnaissance ou test sur route sont interdits (RNR 17.8.1), à l'exception des périodes de reconnaissance prévues par le directeur de l'épreuve.
- B) L'heure officielle sera affichée à coté du tableau officiel.
- C) La location de véhicules à Maniwaki n'est pas disponible. Les entreprises de location les plus près sont à Gatineau (130 km au sud) ou Mont Laurier (55 km à l'est).
- D) Hébergement à Maniwaki :
La liste d'hébergement est disponible auprès de l'organisation, veuillez communiquer avec l'organisation suite à votre engagement.

**Au plaisir de vous voir à Maniwaki
pour du plaisir garanti en février !**

*Canadian Association of Rallysport
Formulaire d'engagement / Registration Form*

<p>Nom de l'événement / Name of event</p> <p style="text-align: center;">Rallye Perce- Neige de Maniwaki 2017</p>	<p>Championnat / Championship : CARS () ARA ()</p> <p style="text-align: center;">CREC () OPRC () RSQ ()</p> <p style="text-align: center;">ARA regional ()</p>
<p>Priorité / Seed Speed factor _____</p>	<p>Classe nationale / National class - Expert () Novice ()</p> <p>Classe régionale / Regional class - Expert () Novice ()</p>
<p>Propriétaire / Entrant Nom / Name _____</p>	<p>TEL (____) - _____</p>
<p>Adresse / Address _____</p>	<p>Prov./State _____</p>
<p>Ville / City _____</p>	<p>Code / Zip _____</p>
<p>Pilote / Driver Nom / Name _____</p>	
<p>Adresse / Address _____</p>	
<p>Ville / City _____</p>	
<p>Courriel / Email _____</p>	
<p>Permis de conduire / Driver licence _____</p>	
<p>Licence de compétition / Competition licence _____</p>	
<p>CARS - ARA - Reg; ASN _____</p>	
<p>Copilote / Codriver Nom / Name _____</p>	
<p>Adresse / Address _____</p>	
<p>Ville / City _____</p>	
<p>Courriel / Email _____</p>	
<p>Permis de conduire / Driver licence _____</p>	
<p>Licence de compétition / Competition licence _____</p>	
<p>CARS - ARA - Reg; ASN _____</p>	
<p>Véhicule / Vehicle Catégorie / Class : Ouverte/Open () Production () 2RM/2WD () 4RM/4WD ()</p>	
<p>Manufacturier / Make _____</p>	
<p>Année / Year _____</p>	
<p>Modèle / Model _____</p>	
<p>Couleur / Color _____</p>	

Immatriculation / Licence plate _____ **Prov/State** _____

Assurance / Insurance _____ **Police / Certificate #** _____

La renonciation (au verso) doit être signée./ Waiver (on reverse) must be signed

Canadian Association of Rallysport
Entry Waiver
Rallye Perce-Neige de Maniwaki Maniwaki, Québec February, 3rd/ 4th 2017

RELEASE AND WAIVER OF LIABILITY AND INDEMNITY AGREEMENT

In consideration of being permitted in the RALLY, to compete and/or to enter for any purpose any area used by the rally, including but not limited to the service areas and competition surfaces(including special stages), each of the Undersigned, for himself and his personal representatives, assigns, heirs, and next of kin, agrees, and on the direct representation that he acknowledges awareness and knowledge of the types of roads to be used in the rally and the type of terrain through which the roads run and the skill required to drive on the roads and does further warrant that his participation in the scheduled event and his entrance upon any area used for the rally, constitute an acknowledgement that he has such knowledge and awareness as foresaid and that it is safe and reasonably suited for the purpose of the event for which this Release and Waiver applies:

1. HEREBY RELEASES, WAIVES, DISCHARGES AND COVENANTS NOT TO SUE the Canadian Association of Rallysport, its Regions and Clubs, their officers and members, officials, marshals, car owners, drivers, service crews, participants, persons in the rally area, promoters, sponsors, advertisers, owners and lessees of premises used to conduct the event, and each of them, their officers and employees, all for the purposes herein referred to as releases, from all liability to the undersigned, his personal representatives, assigns, heirs and next of kin, for all loss or damage, and any claim or demands therefore, on account of injury to the person or property or resulting in death to the undersigned, whether caused by the negligence of releasees or otherwise while the Undersigned is in or upon any area used for the rally, and/or competing or officiating in, working or for any purpose participating in the event;

2. HEREBY AGREES TO INDEMNIFY AND SAVE AND HOLD HARMLESS the Releasees and each of them from loss, liability, damage or cost they may incur due to the presence of the Undersigned in or upon any area used in the rally and whether caused by negligence of the Releasees or otherwise;

3. I DECLARE THAT THE USE OF THE CAR HEREBY ENTERED IS COVERED BY INSURANCE as required by the highway traffic act of the province in which the rally is run, which is valid for such parts of this event as shall take place on roads as defined in that Act;

4. HEREBY ASSUMES FULL RESPONSIBILITY FOR AND RISK OF BODILY INJURY, DEATH OR PROPERTY DAMAGE due to negligence of Releasees or otherwise while in or upon any area used for the rally, and/or competing or officiating in, working or for any purpose participating in the event.

Each of the Undersigned expressly agrees that the foregoing Release, Waiver and Indemnity Agreement is intended to be as broad and inclusive as is permitted by the law of the Province and that if any portion thereof is held invalid, it is agreed that the balance shall notwithstanding continue in full legal force and effect.

THE UNDERSIGNED HAS READ AND VOLUNTARILY SIGNS THE RELEASE AND WAIVER OF ALL LIABILITY AND INDEMNITY AGREEMENT, and further agrees that no oral representation, statements, or inducements apart from the foregoing written agreement have been made.

I have read the CARS Rally General Competition Rules, the CARS Rally Regulations and all other regulations in effect for this event and agree to abide by and be bound by such rules and regulations. I further agree to ensure that all associated crew members are similarly acquainted with these rules and regulations and agree to abide by them and be bound by them.

The entrant in signing this registration form and agreement and in consideration of the right to enter and compete in the event, agrees to participate in the event at his/her own risk. The entrant further agrees that he/she, the competitors and all associated crew members, shall execute a release agreement prior to their admission to the event.

Entrant Printed name	Signature	Date
Driver Printed name	Signature	Date
Co-Driver Printed name	Signature	Date
Witness Printed name	Signature	Date

If an entrant or competitor is under the legal age of majority, this form must be countersigned by the appropriate parent or guardian.

Parent/Guardian Printed name 2012-Ime-CARS-Other	Signature	Date
---	-----------	------

** Held under the General Competition Rules of CARS.**



Canadian Association of Rallysport



Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2017

Inscription et inspection technique – Déclaration sur l'honneur

Registration and Technical Inspection Self-Declaration

Prière de remplir et remettre l'original lors de l'inscription
Please complete and hand in the original form at registration

Inscription / Registration :

Le propriétaire ou le pilote doivent s'assurer que les documents suivants sont valides et peuvent être vérifiés durant le rallye. Chaque item ne doit être paraphé que par le propriétaire ou le pilote.

It is the responsibility of the entrant or driver to ensure the following documents are valid and available during the event. Each item must be initialed by the entrant or the driver.

Item	Valide et disponible / Valid and available
1. Permis de conduire / Driver's licence	_____
2. Immatriculations des véhicules de rallye et de service <i>Rally and service vehicle registrations</i>	_____
3. Preuves d'assurance des véhicules de rallye et de service <i>Rally and service vehicle insurance certificates</i>	_____

Inspection technique / Scrutineering :

Le propriétaire ou le pilote doivent s'assurer que le véhicule de rallye est en bonne condition de rouler et que les items suivants fonctionnent correctement. Chaque item ne doit être paraphé que par le propriétaire ou le pilote.

It is the responsibility of the entrant or driver to ensure that the rally vehicle is road worthy and that the following items are operating properly. Each item must be initialed by the entrant or the driver.

Item	Vérifié et fonctionnel / Checked and operational
1. Phares / Headlights	_____
2. Klaxon / Horn	_____
3. Essuie-glaces / Wipers	_____
4. Feux de position - marche arrière / Markers - reverse lights	_____
5. Freins / Brakes	_____
6. Système d'échappement / Exhaust system	_____

Déclaration du propriétaire ou pilote / Entrant or driver declaration :

Le véhicule de rallye est en condition de rouler et les items susmentionnés fonctionnent correctement.
The rally vehicle is road worthy and the above items are operating properly.

Signature _____

Pilote / Driver

Propriétaire / Entrant

Date _____

Véhicule / Vehicle # _____